



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS  
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du Mardi 26 Mai 2026**

**SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
Affectation du résultat 2025 Assainissement Collectif  
Délibération n°43/2026**

|                                                             |             |
|-------------------------------------------------------------|-------------|
| Date de convocation des Délégués Syndicaux .....            | 18 mai 2026 |
| Date d'affichage .....                                      | 18 mai 2026 |
| Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé ..... | 46          |
| Nombre de Délégués en exercice .....                        | 46          |
| Nombre de Délégués qui assistaient à la séance .....        | 32          |
| Nombre de Procurations .....                                | 4           |

L'an deux mil vingt-six, le vingt six mai à 18h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Roullours - 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Michel LELARGE, Président.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs ANFRAY Bruno, BAZIN Lucien, BERGAR Dominique, BRISON-VALOGNES Coraline, BRODIN Sandrine, BROUARD Walter, CAILLOT Jacques, CHANU Hervé, CHATEL Patrick, DESMOTTES Nicole, DUVAUX Maryse, GARNIER Catherine, HERMANN Angélique, LABROUSSE Sabrina, LAIGNEL Edward, LEBRUN Sébastien, LE CANU Jérôme, LELARGE Michel, LE MOAL Romain, LETEINTURIER Stéphane, MARIETTE Frédéric, MAROT-DECAEN Michel, MARTIN Pascal, MAZURE Didier, MORVAN Carolina, MURIER Jean-Pierre, PANEL Gilles, POREE Alexandre, PORQUET Gilles, RIZI Daniel, SILLERE Michel et VELANY Guy.

**Etaient absents excusés** : Mesdames et Messieurs COUASNON Serge, COUPEAUX Alain, COUTARD Eddy, DUMONT Maud, GOETHALS Corentin, LEPESTEUR Jean-Charles, MARIE Karine et MORIN Philippe.

**Etaient absents** : Mesdames et Messieurs DAIREAUX Sébastien, DUFAILY Benjamin, GUILLOUET Anita, MARIE Jérémie, PICOT Régis et ROUPENEL Elodie.

**Procurations :**

- de Madame DUMONT Maud à Monsieur BROUARD Walter
- de Monsieur LEPESTEUR Jean-Charles à Monsieur PORQUET Gilles
- de Madame MARIE Karine à Madame DESMOTTES Nicole
- de Monsieur MORIN Philippe à Monsieur LELARGE Michel

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 18h07.

Monsieur **CHANU** Hervé a été nommé secrétaire de séance.

Vu la délibération 21/2026 de reprise anticipée des résultats 2025,

Constatant que le compte administratif assainissement collectif 2025 présente un excédent cumulé de fonctionnement de 2 705 089,16 € .

Conformément à l'article R 2311-12 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent :

1° En priorité, en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent ;

2° Pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 0 € (128 031,03 € de résultat cumulé 2025 couvrant les 108 605,99 € de restes à réaliser)

Après délibération, à l'**unanimité des présents**, les délégués syndicaux décident d'affecter le résultat 2025 de la section de fonctionnement au budget assainissement collectif 2026 comme suit :

|                                                                                                                                                                                                                                   |                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Excédent au 31.12.2025                                                                                                                                                                                                            | 2 705 089,16 €,       |
| <b>Affectation obligatoire :</b><br>- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)<br>- des plus-values nettes de cessions d'éléments actifs à la section d'investissement (compte 1064) | 0 €<br>4 200 €        |
| <b>Solde disponible affecté comme suit :</b><br>- à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)                                                                                                                   | <b>2 700 889,16 €</b> |

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

*Le PRESIDENT  
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,  
Michel LELARGE*

